



Communiqué 14 mai 2020

La commission interministérielle chargée du suivi de l'approvisionnement, des prix et des opérations de contrôle de la qualité et des prix, a tenu une réunion le jeudi 14 mai 2020, sous la présidence du département des Affaires Générales et de la Gouvernance relevant du Ministère de l'Économie et des Finances et avec la participation des départements ministériels chargés de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Pêches Maritimes, de l'Industrie et du Commerce, et celui de l'Énergie et des Mines. Cette réunion a été consacrée à faire le point la situation de l'approvisionnement, des prix et du contrôle.

Le suivi quotidien du marché par les départements concernés, fait état d'un approvisionnement normal en produits alimentaires, énergétiques et d'hygiène, et que l'offre disponible couvre largement les besoins pour le mois du Ramadan, et même plusieurs semaines voir plusieurs mois selon les marchandises.

Les prix des principaux biens de consommation essentiels maintiennent le trend baissier ou stable par rapport à la 2ème semaine de ce mois sacré ainsi que par rapport à la même période du mois de Ramadan de l'année dernière. Plusieurs produits ont même enregistré des baisses des niveaux des prix.

Pour le bilan des opérations de contrôle des prix et de la qualité des produits alimentaires, Les interventions des commissions mixtes provinciales et locales de contrôle des prix et de la qualité des produits alimentaires ont concerné durant les précédents jours du Ramadan, plus de 29.800 points de production, de stockage et de vente en gros et au détail. Ces opérations ont conduit à la constatation de 541 infractions en matière de prix et de qualité des produits alimentaires, dont 410 pour défaut d'affichage des prix, 68 pour non présentation de factures, 45 pour non-respect des normes de qualité et d'hygiène, 14 pour hausses illicites de prix réglementés, en plus d'autres infractions diverses. Les mesures réglementaires ont été prises à l'encontre des contrevenants.

Pour ce qui est de la qualité des marchandises et produits stockés ou présentés à la vente, les commissions mixtes ont procédé à la saisie et à la destruction de plus de 53 tonnes de marchandises impropres à la consommation ou non conformes aux normes requises. Ces quantités comprennent principalement, 9,1 tonnes de viandes, poissons et charcuterie, 8 tonnes de lait et dérivés, 7,8 tonnes de miels et produits sucrés, 5,4 tonnes de pains, gâteaux et confiserie, plus de 5 tonnes de boissons et jus, 4,2 tonnes de sucre, cafés et thés, 3,3 tonnes de farines et produits dérivés et 3 tonnes de dates et fruits secs.